



**Procès-verbal de la 77^e réunion du Conseil d'administration
tenue le vendredi 1^{er} novembre 2019 à 9h30, par vidéoconférence**

- Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec
- Salle H210A de l'Édifice 18 – campus de l'IAF à Laval

Étaient présents :

À Québec : Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Michel Leclerc, Liliane Tanguay
À Laval : Raymonde Jetté, Francine Lambert, Jacques Pelletier

Était absent : (aucune absence)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'un secrétaire par intérim
3. Acceptation du procès-verbal de la 76^e réunion du Conseil d'administration tenue le 13 septembre 2019
4. Suivi du procès-verbal du 13 septembre 2019
 - a. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2019
5. Suivi de l'Assemblée générale annuelle tenue le 4 octobre 2019
 - a. Projet du procès-verbal
 - b. Pouvoir de signature des chèques (art. 7.6 - *Effets bancaires* des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
 - c. Mise à jour du tableau des mandats des membres du CA
 - d. Mise à jour du groupe « apres.inrs@inrs.ca »
 - e. Courriel de Diane Rouleau, membre de l'APRES-INRS
6. Mise à jour du document « Résolutions de l'AG et du CA – utiles pour la gouvernance du CA »

Les pages modifiées sont les suivantes :

 - a. Compensations versées aux membres du CA
 - b. Cotisation des membres
 - c. Formulaire d'adhésion et de renouvellement
 - d. Brochure « adhésion »
7. Cotisation annuelle (art. 7.1 – *Cotisation* des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
8. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres
9. Diners de Noël
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
10. Activités récentes et prévues
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
11. Rapport de trésorerie et bilan des membres
12. Représentants de l'APRES-INRS à la prochaine AGA de la FRUQ qui aura lieu le 15 novembre prochain
13. Divers
14. Confirmation de la date de la prochaine réunion
15. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9h30.

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyé par Rudolf Bertrand, l'ordre du jour est accepté tel que déposé.
Résolution CA77-nov-01-19-01

Magella Cantin souhaite la bienvenue au nouveau trésorier, Michel Leclerc, nommé lors de la dernière Assemblée générale.

2. Nomination d'un secrétaire par intérim

Magella Cantin rappelle que suite à la dernière Assemblée générale, le poste de secrétaire est vacant. Il est prévu dans nos Statuts et règlements que les mandats des officiers sont d'une durée de deux (2) ans et ne sont pas renouvelables après trois (3) mandats consécutifs. Aucun membre n'a été proposé à ce poste par l'Assemblée générale. Magella Cantin rappelle qu'avec l'accord de Jacques Pelletier, ce dernier pourrait continuer à assurer l'intérim au poste de secrétaire jusqu'à l'élection d'un successeur par l'Assemblée générale et ce, conformément à nos Statuts et règlements. En conséquence, il demande que le CA confirme sa nomination par intérim à ce poste jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Raymonde Jetté, le CA nomme Jacques Pelletier par intérim au poste de secrétaire et ce, jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale annuelle.
Résolution CA77-nov-01-19-02

3. Acceptation du procès-verbal de la 76^e réunion du Conseil d'administration tenue le 13 septembre 2019

Sur proposition de Liliane Tanguay, appuyée par Raymonde Jetté, le procès-verbal est accepté tel que déposé.
Résolution CA77-nov-01-19-03

4. Suivi du procès-verbal du 13 septembre 2019

- a. Demande annuelle à l'INRS d'une contribution financière pour les activités de l'APRES-INRS – 31 août 2019
Magella Cantin rappelle qu'il a transmis le 21 septembre dernier à l'INRS notre demande annuelle d'une contribution financière pour l'année 2019-2020. Le 22 octobre suivant, l'INRS a déposé un montant de 5 504 \$, soit 64 \$ par membre au 31 août 2019 (86 membres).

5. Suivi de l'Assemblée générale annuelle tenue le 4 octobre 2019

- a. Projet du procès-verbal
Magella Cantin remercie chaleureusement les organisateurs de la journée de l'Assemblée générale ayant eu lieu à Montréal, particulièrement Francine Lambert.

Après discussions, les membres du CA accepte le projet de procès-verbal de la dernière Assemblée générale préparé par le secrétaire par intérim. Ce projet sera déposé dans notre site Web, avec la mention « Projet ».

- b. Pouvoir de signature des chèques (art. 7.6 - Effets bancaires des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
Le secrétaire par intérim a préparé un projet de lettre certifiant la composition des membres du CA ainsi que le pouvoir de signature des chèques, billets et autre effets bancaires de l'Association et ce, conformément à l'article 7.6 - Effets bancaires des Statuts et règlements de l'APRES-INRS. Le pouvoir de signature est accordé au président et au trésorier; en cas d'incapacité d'agir du président, le vice-président de la région de Québec est autorisé à signer. Le CA est d'accord avec le projet de lettre. Jacques Pelletier finalisera le projet et transmettra la version officielle au président.

c. Mise à jour du tableau des mandats des membres du CA

Le secrétaire a transmis avec la convocation de la présente réunion la mise à jour de ce tableau suite aux élections de la dernière Assemblée générale. Magella Cantin rappelle que son 3^e et dernier mandat à titre de président se termine cette année et qu'il n'a pas l'intention de se présenter à un autre poste du CA.

Rudolf Bertrand s'interroge sur la pertinence de la limite des mandats prévue par nos Statuts et règlements à savoir qu'un officier ne peut occuper le même poste pendant plus de 3 mandats consécutifs de 2 ans (art. 4.10 des Statuts et règlements). Il rappelle que lors des dernières élections à un poste du CA, il n'y a eu qu'un seul candidat par poste à combler et, pour le poste de secrétaire, il n'y a eu aucun candidat.

Après discussions, il est convenu que le secrétaire préparera un projet de résolution afin d'apporter une modification à nos Statuts et règlements concernant la limite du nombre de mandats. Ce projet sera soumis à la prochaine réunion du CA et, le cas échéant, devra être déposé pour approbation lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

d. Mise à jour du groupe « apres.inrs@inrs.ca »

Nous devons remplacer le nom du trésorier dans ce groupe d'adresses de courriel des membres du CA. Magella Cantin verra à faire effectuer cette modification.

e. Courriel de Diane Rouleau, membre de l'APRES-INRS

Nous avons reçu un courriel de ce membre concernant le choix du vendredi pour tenir notre AG annuelle. Jacques Pelletier rappelle la réponse préliminaire qu'il lui a transmis. Il est souligné que le vendredi a été retenu pour cet événement, car cela permet aux membres d'une autre ville que celle où se tient l'AG de séjourner pour la fin de semaine dans cette ville. De plus, les conditions de circulation sont bien souvent moins denses le vendredi après-midi que les autres journées de la semaine.

6. **Mise à jour du document « Résolutions de l'AG et du CA – utiles pour la gouvernance du CA »**

Pour faire suite à la dernière Assemblée générale, Jacques Pelletier a mis à jour les pages suivantes de ce document :

- Compensations versées aux membres du CA
- Cotisation des membres
- Formulaire d'adhésion et de renouvellement
- Brochure « adhésion »

La mise à jour est acceptée par le CA. Toutefois, les membres du CA demande d'ajouter une mention dans le formulaire d'adhésion à l'effet qu'il est possible de payer la cotisation par virement Desjardins. Jacques Pelletier apportera l'ajout demandé et enverra le formulaire et la brochure à Magella Cantin pour que ce dernier puisse remettre le tout au Service des ressources humaines de l'INRS.

7. **Cotisation annuelle (art. 7.1 – Cotisation des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)**

Magella Cantin rappelle que lors de la dernière AG, il a été mentionné qu'il était curieux que le montant de la cotisation pour la période 2019-2020 soit adopté par l'AG alors que l'année budgétaire est déjà en cours depuis le 1^{er} septembre dernier. Dans le cas du maintien de la cotisation, cela ne pose pas un problème, mais cela pourrait être le cas si elle était modifiée. Il a été convenu que la question soulevée serait discutée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration et le CA fera rapport à la prochaine AG.

Il est rappelé que l'article 7.1 de nos Statuts et règlements prévoit que « le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'assemblée générale, sur recommandation du Conseil d'administration ».

Après discussions, il est convenu que si le CA propose une modification du montant de la cotisation, il précisera la date de mise en vigueur de la nouvelle cotisation dans le projet de résolution à soumettre à l'AG.

8. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres

Magella Cantin s'interroge s'il ne serait pas opportun de simplifier le calcul de la contribution de l'APRES-INRS lorsque plus d'une activité sont offertes aux membres lors de la même invitation (à titre d'exemple visite d'un musée suivie d'un dîner au restaurant). Actuellement, il est rappelé que la règle suivante est appliquée (Résolution CA50-sept-10-14-04) :

- 1) La contribution de l'APRES-INRS s'élève à 50 % du coût de l'activité;
- 2) Un minimum de 5,00 \$ est déboursé par le membre;
- 3) La contribution de l'APRES-INRS est d'un maximum de 20,00 \$;
- 4) La contribution du membre est arrondie au dollar entier suivant.

Après une longue discussion, il est convenu que le président et le secrétaire proposeront un ou des scénarios de modification à cette règle lors du prochain CA, en tenant compte de la situation financière de notre Association.

9. Dîners de Noël

a. Région de Québec

Magella Cantin et Liliane Tanguay sont en démarche pour choisir le restaurant.

b. Région de Montréal

Francine Lambert informe les membres du CA que le dîner de Noël se tiendra le 13 décembre prochain au même restaurant que l'année dernière, soit le Tire-Bouchon Bistro Parisien à Laval.

Compte tenu de la situation financière de l'APRES-INRS, il est convenu de majorer la contribution de notre association au coût du dîner de Noël. À cet effet, la résolution suivante est adoptée :

Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Liliane Tanguay, il est convenu que l'APRES-INRS paiera le coût total des dîners de Noël 2019, incluant une consommation, jusqu'à un maximum de 60 \$ pour chacun des membres en règle présent aux dîners de Noël 2019.

Résolution CA77-nov-01-19-04

Il est convenu que les membres n'en seront pas informés au préalable, mais plutôt au cours du déroulement des dîners.

10. Activités récentes et prévues

a. Région de Québec

Rudolf Bertrand informe le CA que le prochain petit-déjeuner aura lieu le 8 novembre prochain au restaurant Pacini à Sainte-Foy. À cette occasion, une courte photo-conférence sur un voyage en Afrique du Sud de Rudolf Bertrand sera présentée.

b. Région de Montréal

Francine Lambert informe le CA que la prochaine activité sera la visite du musée du Parc de la Rivière des Mille-Îles le 6 novembre prochain. Cette activité sera suivie d'un dîner au restaurant Mikes de Fabreville.

11. Rapport de trésorerie et bilan des membres

Compte tenu que la transition avec la trésorière précédente n'est pas terminée, Magella Cantin informe les membres du CA que le nouveau trésorier n'est pas en mesure de déposer son rapport. Il précise que le solde actuel de l'état de compte s'élève à 11 922,60 \$.

À l'approche des dîners de Noël, il ajoute qu'il fera un rappel aux membres pour le renouvellement de leur adhésion.

12. Représentants de l'APRES-INRS à la prochaine AGA de la FRUQ qui aura lieu le 15 novembre prochain.

Magella Cantin informe le CA que la prochaine Assemblée générale annuelle de la FRUQ (Fédération des retraités de l'Université du Québec) se tiendra le 15 novembre prochain à Québec. Il rappelle que notre Association peut désigner 2 représentants en plus de lui-même à titre de président pour y assister.

Après discussions, Michel Leclerc accompagnera le président.

13. Divers

(Aucun point n'est discuté)

14. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CA se tiendra le vendredi 17 janvier 2020 à 9 h 30.

15. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Francine Lambert propose la levée de la réunion à 10 h 45.

Jacques Pelletier
Secrétaire par intérim

Magella Cantin
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 10 janvier 2020